

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 22/04/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 28 avril à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 29/04/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27</b>	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>PRÉSENTS : 21</b>	<u>Absents excusés</u> : M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel
<b>VOTANTS : 26</b>	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

### OBJET : Renouvellement de la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires »

M. Gué, adjoint aux affaires scolaires, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale et qui ont conservé la compétence cantine.

Concrètement, le dispositif permet aux collectivités de proposer aux familles aux plus bas quotients, une tarification du repas égal ou inférieur à 1€.

En retour, l'Etat compense l'effort financier des collectivités en leur versant 3€ par repas tarifé 1€ aux familles.

Les collectivités ont le choix d'appliquer le dispositif auprès de tout ou partie des quotients éligibles au dispositif.

La commune de Verson a fait le choix de s'inscrire dans ce dispositif en mai 2022.

La convention triennale passée avec l'Etat arrivant à échéance le 9 mai 2025, il est proposé à la commune de reconduire le dispositif du 10 mai 2025 au 10 mai 2028.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU la délibération n°41-07-2024 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 approuvant les tarifs du service enfance et notamment de la restauration scolaire applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

VU l'instauration en mai 2022 du dispositif de la cantine à 1€ au cœur de la tarification des cantines scolaires à Verson, pour trois années ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de poursuivre en ce sens et qu'il apparaît nécessaire de renouveler l'adhésion au dispositif ;

CONSIDERANT le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires ;

CONSIDERANT qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et que la politique menée par la municipalité tend à favoriser la mixité sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- RENOUELLE la tarification sociale du dispositif « la cantine à 1€ » dans les restaurants scolaires à compter du 10 mai 2025 jusqu'au 10 mai 2028 ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à sa mise en place ;
- PRECISE que cette délibération produira ses effets sous condition d'une signature d'un représentant de l'Etat à l'avenant portant prolongation de la convention triennale initiale, signée en 2022 avec l'Agence de Services et de Paiement de l'Etat (ASP).



La Maire,

Nathalie DONATIN